

8 mars

Journée internationale de luttes pour les droits des femmes

En décembre 2018 a été signé le 2^{ème} protocole Fonction Publique pour l'égalité professionnelle Femmes/Hommes, complétant un premier protocole datant de 2013. Ce protocole contient quelques avancées telles que la suppression du jour de carence pour les femmes enceintes, un plan d'action assorti de pénalités financières à l'horizon 2022, des mesures de création d'un dispositif de signalement des violences et de 1000 places en crèche supplémentaires pour les agents de l'État.

Cependant, ce protocole n'est assorti d'aucune obligation de résultat concernant les plans d'action, seulement d'une obligation de moyen. Il ne contient pas de réévaluation des rémunérations pour les secteurs les plus féminisés, ni d'étude d'impact portant sur la mobilité géographique dans le cadre des réorganisations et restructurations dans le cadre d'Action Publique 2022. De plus, aucune mise en œuvre de la neutralisation des congés maternités dans le cadre des carrières, ni de mesures pour les femmes victimes de violences...

En outre, ce protocole a été négocié alors même que dans le cadre du projet de loi sur le statut de la Fonction Publique « Dussopt », le gouvernement prévoit des mesures catastrophiques, en particulier pour les femmes :

- rémunération au mérite, alors qu'il s'agit d'un facteur reconnu de discrimination salariale,
- recours à la contractualisation, alors que celle-ci précarise majoritairement les femmes (70% des contractuelles de catégories C sont des femmes),
- volonté de suppression des Commissions Administrative Paritaire (CAP) et des CHSCT dans leurs rôles et maillage actuel, alors qu'il s'agit d'instances primordiales : CAP pour examiner l'application des critères de mobilité et de promotion, et le CHSCT pour la prévention du harcèlement sexuel et des violences faites aux femmes...

L'avancement de carrière des femmes est moins rapide que celle des hommes : nombreuses sont les collègues qui ne passent pas les concours du grade supérieur, ou bien ne participent pas à certaines formations éloignées de leur domicile car elles assurent une double journée cumulant emploi et travail domestique. Dans les couples avec enfants, les femmes assument seules ou en grande partie l'éducation des enfants, l'organisation du foyer et des tâches ménagères, ce que l'on appelle la « charge mentale ». En outre, les ¾ des familles monoparentales sont composées de femmes seules avec un ou plusieurs enfants.

Nos collègues féminines ne peuvent pas toujours se permettre de s'éloigner du domicile familial pour les quelques mois de formation à Paris ou Montpellier ou n'entrevoient pas de faire subir un « déménagement définitif » à l'ensemble du foyer, estimant que leur avancement de carrière n'est pas « LA » priorité. Bien souvent, elles sont dans l'attente des miettes que l'administration veut bien leur laisser concernant les promotions aux choix réalisées sur place et font un trait sur leurs carrières si cette promotion n'intervient pas.

Pourtant les femmes réussissent mieux à l'école et sont aujourd'hui plus diplômées que les hommes.

Dans le secteur privé, si l'on peut se réjouir de voir augmenter la part des femmes parmi les cadres (42%), leur progression se heurte toujours au fameux plafond de verre et les inégalités persistent :

- Accès à certains corps de métier freiné : 1 ouvrier sur 5 est une ouvrière, 1 ingénieur sur 4 est une ingénieure, tandis que l'on retrouve une proportion inverse chez les employées : 3 sur 4 sont des femmes,
- 24% d'écart de salaire en moyenne, et seulement un quart de cet écart s'explique par des différences de durée de travail,
- 80% des emplois à temps partiels sont occupés par des femmes : les femmes qui travaillent sont en effet 4 fois plus souvent à temps partiel que les hommes,
- Et pour les celles qui travailleraient à temps plein reste l'impossibilité d'accéder à des postes à responsabilité ou encore la mise au placard à la suite d'un congé maternité.
- A cela il faut ajouter le sexisme ordinaire, voire le harcèlement et les violences sexuelles subies au travail, comme en attestent, par exemple, les dernières révélations sur l'ignominieuse ligue du LOL et les témoignages recueillis au cours du Procès Baupin.

Les difficultés à concilier vie professionnelle et vie privée impactent grandement le parcours dans l'emploi. SOLIDAIRES dénonce le double discours du gouvernement qui entendait faire de l'égalité entre les femmes et les hommes la grande cause du quinquennat. Or, le sondage, réalisé pour la Fondation des femmes par Kantar TNS (ex-TNS Sofres), montre que: 80 % des françaises estiment que rien n'a changé en matière d'égalité entre femmes et hommes, alors que 89% des français jugent prioritaire de rendre obligatoire l'égalité salariale. Par ailleurs, la mise en œuvre de la loi sur la réforme de la justice qui dépénalise le défaut de paiement des pensions alimentaires ne constitue pas un signal positif en faveur de cette égalité.

À terme, les différences de carrières professionnelles se traduisent pour les femmes par un départ à la retraite plus tardif, et des pensions de droit direct inférieures de 42% à celles des hommes !

[Tous les chiffres précédemment cités sont issus des Tableaux de l'Économie Française, INSEE 2018].

Dans le contexte du mouvement social des Gilets Jaunes, de nombreuses revendications se sont exprimées en faveur de la justice sociale et fiscale, et pour le renforcement des services publics, qui ont un rôle essentiel à jouer pour garantir l'égalité entre les femmes et les hommes au travail.

SOLIDAIRES CCRF & SCL appelle donc les agents et les agentes à se mettre en grève ce vendredi 8 mars 2019 et à rejoindre les manifestations prévues partout en France.

Pour trouver le rassemblement le plus proche de chez vous, c'est par ici : <https://solidaires.org/8-mars-greve-des-femmes>.

Pour les collègues qui ne peuvent être grévistes, nous vous encourageons à porter un signe distinctif pour cette journée, comme un foulard violet.

**Soyons toutes en grève le vendredi 8 mars 2019 pour lutter pour nos droits !
Soyons tous en grève le vendredi 8 mars 2019 pour soutenir nos collègues !
Soyons toutes et tous en grève le vendredi 8 mars 2019 en solidarité avec celles qui luttent partout dans le monde contre les réactionnaires et conservateurs au pouvoir !**